

MAIRIE DE PARNAC (Indre)

Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 22 septembre 2017

Le vingt-deux septembre deux mil dix-sept, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de PARNAC s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme. Christine DEJOIE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 septembre 2017

Présents : MM. DEJOIE Christine, CHEZE Daniel, AUCHARLES Maria, de PASTRE Jacques, PELLERIN Bruno, AUGENDRE Fabien, DEJOIE Jérôme, GAUMET Jean-Louis, CHANTELOUP Armelle, LE JEANNE Jean-Michel, PACHOT Aurélie

Absents excusés : CABENET Gilles, VAUGELADE Pierre-Mary

ORDRE DU JOUR :

- Mutation de Didier SOULAS au Conseil Départemental. Mise en place de la commission de recrutement pour un agent technique
- Adoption du règlement intérieur de la salle des fêtes et des contrats de locations
- Participation de la commune aux Fonds d'aides aux jeunes en difficultés
- Point sur la nécessité de nettoyage de l'ancienne cantine
- Restructuration du cimetière : point sur « l'inventaire du cimetière et sa numérisation »
- Orientations - Projets 2018
- Questions diverses

Points supplémentaires ajoutés à l'ordre du jour

- Décision modificative N° 1 : Virement de crédit section de fonctionnement / section d'investissement

Nomination d'un secrétaire de séance :

M. Jean-Michel LE JEANNE a été nommé secrétaire de séance

Approbation du compte-rendu de la séance du 21 juillet 2017

Points Ajoutés à l'ordre du jour :

Décision modificative N° 1 : Virement de crédit section de fonctionnement / section d'investissement

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de passer des écritures concernant l'achat de radiateurs à la salle des fêtes de la section de fonctionnement en section d'investissement

Le Maire propose la **décision modificative N°1** suivante :

Intitulé	Montant
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i> CH 011 ARTICLE 615221 ENTRETIEN DE BATIMENTS	- 8000.00€
<i>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</i> Article 023 : Virement à la section d'investissement	8000.00€
<i>RECETTES D'INVESTISSEMENT</i> Article 021 : Virement de la section de fonctionnement	8000.00€
<i>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</i> CH 21 ARTICLE 2158 AUTRES INSTALLATIONS MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUES	8000.00€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la décision modificative proposée par Madame Le Maire.

Afin de réaliser des investissements non budgétés à cette section, tels que l'achat de radiateur.

MUTATION de Didier SOULAS

La demande de mutation de M. SOULAS est acceptée au 1^{er} décembre.

Le poste d'adjoint technique est ouvert tant aux fonctionnaires par voie de mutation, qu'à tous par contrat de droit privé.

Une commission de recrutement est mise en place.

Numérisation – Inventaire du Cimetière

Le Conseil Municipal dans le cadre de l'opération de restructuration du cimetière communal, inclut la numérisation / Inventaire du cimetière dont le coût serait de 17 373.36 € TTC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite pour financer la construction de cet équipement, l'aide du Département au titre du FAR 2018.

Arrête le plan de financement ainsi qu'il suit :

Coût	=	17 373.36 €
Subvention demandée – 2 parts FAR		12 150 €
Autofinancement		5 223.36 €

Adoption du règlement intérieur de la salle des fêtes et des contrats de location

Mme. AUCHARLES, adjointe déléguée à la salle des fêtes, rappelle la nécessité de devoir inclure au règlement intérieur de la salle des fêtes des points liés à la sécurité suite au passage de la commission de sécurité.

Mme AUCHARLES présente le contrat de location modifié au Conseil Municipal. Les horaires de remise des clés y sont inclus.

Mme AUCHARLES propose un contrat de location annuel spécifique pour les associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide les modifications du règlement intérieur gérant la salle des fêtes, en y incluant les consignes de sécurité.

Le Conseil Municipal, valide également à l'unanimité les modifications du contrat de location pour les usagers de la salle des fêtes, et adopte le contrat de location annuel pour les associations.

Participation de la commune aux Fonds d'aides aux jeunes en difficultés

Mme. le Maire rappelle à l'assemblée le principe du « Fonds d'Aide aux Jeunes », dispositif de solidarité à l'insertion des jeunes en difficultés, âgés de 18 à 25 ans, ne pouvant prétendre par ailleurs à une autre prise en charge, notamment au titre du R.S.A jeunes, leur permettant de bénéficier d'aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et, le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents.

La participation communale est calculée sur la base de 0,70 € par jeunes de 18 à 25 ans, identifiés par le dernier recensement INSEE.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la participation de la Commune au financement du Fonds d'Aide aux Jeunes.

Propreté de l'ancienne cantine

L'ancienne cantine est mise à disposition à titre gratuit pour diverses associations. Cependant, le constat est fait qu'elle est parfois restituée dans un état de saleté notable. Il est proposé de faire une note d'information pour sensibiliser au problème les associations, qui doivent rendre les lieux prêtés propres.

Par ailleurs, il est décidé de faire appel à une entreprise de nettoyage 1 fois par trimestre.

Orientations - Projets 2018

Réhabilitation du centre bourg.

Une étude pourrait s'avérer nécessaire pour mettre en exergue les points forts et les points à développer de la commune. Elle permettrait de définir des orientations sur le bâti du centre bourg sur plusieurs années.

Travaux de rénovation de l'église

Monsieur de PASTRE, conseiller municipal expose la nécessité de faire des travaux de rénovation à l'église, plusieurs points sont abordés :

- Travaux de maçonnerie nécessaire pour les contreforts détériorés Devis 5 558.40 €
- Travaux de menuiserie pour la porte de la nef Devis 724.90 €
- Travaux de rénovation des cloches par mesure de sécurité Devis 3187.20 €
- Travaux d'électrification d'une des cloches Devis 3 584.40 €

TOTAL : 13 054.90 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la rénovation de l'église sur les divers points nécessaires, sus indiqués, à l'exception de l'électrification des cloches.

Vote pour l'électrification d'une des cloches est votée à 12 voix pour, 1 voix contre

Des demandes de subventions s'avèrent nécessaires pour la réalisation de ces travaux de rénovation.

- **Voie :**
 - o Proposition d'enfouissement des lignes électriques route de Saint- Germain
 - o Enrobées à prévoir Route de la Brégère et Chemin de la Tartade

Des demandes de subventions s'avèrent nécessaires pour la réalisation de ces travaux de voirie.

- **Des travaux sur des bâtiments communaux sont à prévoir :**
 - o Angles et soubassements des murs de la mairie
 - o Peinture et menuiserie extérieurs d'un logement communal
 - o Mur du parking

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la réalisation de ces travaux.

- **Création d'une manifestation culturelle et musicale estivale**

Le succès des manifestations musicales de cet été à l'église de PARNAC est constaté.

Madame le Maire expose son souhait de réaliser une manifestation culturelle estivale autour du conte et de la musique. Elle présente au Conseil un projet sur 2 à 3 jours où des soirées « contes » et musiques pourraient se côtoyer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de la création d'une manifestation culturelle estivale

- **Projet de réaménagement de l'ancienne école**

Madame le Maire expose son souhait de faire dans une des anciennes classes un musée de l'école et la vie d'Antan.

Aussi, une autre salle pourrait être mise à disposition des associations (comme Familles Rurales) pour faire des activités culturelles ou de remises en forme.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide du réaménagement de l'école, pour ces 2 principaux projets.

Questions diverses

La société « Global Wind Power» qui s'est vue refuser le permis de construire pour les éoliennes par le préfet, conteste la décision au tribunal administratif.

La société dépose un nouveau permis de construire pour 4 éoliennes sur la route de la Souterraine.

Demande d'achat d'un chemin communal DEJOIE Jérôme – DAVID Cécile

Mme. le Maire a présenté à l'assemblée la demande d'acquisition de M. DEJOIE Jérôme et Mme. DAVID Cécile, domiciliés : 7 bis Le Verger – 36170 PARNAC, d'une portion de chemin communal, sise de part et d'autre de leur propriété cadastrée Section B 822-823-824-826 et 830 « Le Verger ».

Le Conseil Municipal avait donné son accord de principe à l'aliénation de la portion de chemin concerné en mars 2017 :

- Vu le plan joint à la demande ;
- Considérant que la portion de terrain à céder n'a plus aucune utilité communale ;
- Mme. le Maire va prendre l'avis d'un commissaire enquêteur avant de lancer la procédure.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures
Jean-Michel LE JEANNE - secrétaire de séance.**